

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 28 juillet (28/07/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juillet 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

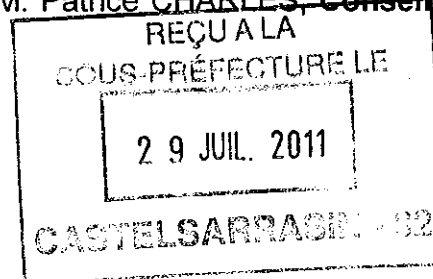
Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHEs), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Bernard REDON, (représenté par M. MOTHEs), **Adjoints,**

Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. ROUX), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Guy ROQUEFORT, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. MOTHEs Didier est nommé secrétaire de séance.



04 – 28 Juillet 2011

**DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL DE
CATEGORIE A**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de créer un emploi contractuel de catégorie A dans les conditions suivantes :

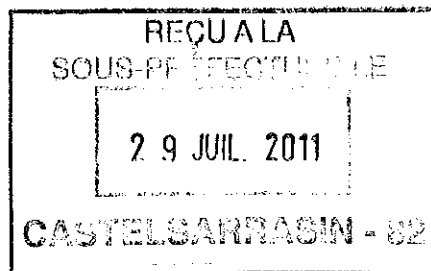
[MP] (a)	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE		DUREE DU CONTRAT		Rémunération			
			du	au	grade	catégorie	IE	IM
Directeur de l'action culturelle et du patrimoine	temps complet	35 H	01-09-2011	31-08-2014	attaché territorial	11 ^{ème}	759	626

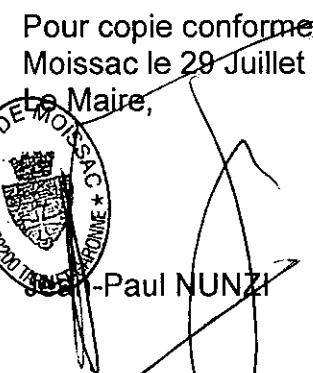
- ✓ **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- ✓ **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- ✓ **Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 - **alinéa 5**,
- ✓ **Considérant** que la nature des fonctions d'un directeur de l'action culturelle et du patrimoine justifie la création d'un emploi contractuel de catégorie A,
- ✓ **Sur rapport de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE

- **d'APPROUVER** la création de l'emploi tel que décrit ci-dessus,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.



Pour copie conforme
Moissac le 29 Juillet 2011
Le Maire,

Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :